

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-035

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation :	22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Frédéric CALVO qui a donné pouvoir à M Yannik OLLIVIER, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Maurice RAGOT

Objet : MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux de voirie relatifs à l'aménagement des espaces publics du site Bergonzoli (marché de travaux n°2009-10)

Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant au marché public de travaux

Monsieur RAGOT rappelle l'entreprise SOBECA, route de St Quentin – 38 210 Tullins a été notifiée le 2 décembre 2009 pour réaliser les travaux de voirie relatifs à l'aménagement des espaces publics du site Bergonzoli (marché de travaux n°2009-10).

Il rappelle que la CAO s'est réuni le 17 juin 2010 à 17h afin de valider les montants des avenants ci dessous.

Il explique que lors du déplacement du transformateur ERDF rue Pierre Semard les réseaux basse tension ont été enfouis, les supports mixtes éclairage publics basse tension ont été déposés, de ce fait il est nécessaire de réaliser un nouveau réseau, et de changer les candélabres existants.

Montant du marché :	134 930,80 € HT soit 161 377,24 € TTC.
Avenant n°1 :	+ 18 226,90 € HT soit + 21 799,37 € TTC (+13,51%)
Nouveau montant du marché :	153 157,70 € HT soit 183 176,61 € TTC

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché public de travaux pour les travaux de voirie relatifs à l'aménagement des espaces publics du site Bergonzoli (marché de travaux n°2009-10) avec l'entreprise Sobeca pour un montant de + 18 226,90 € HT soit + 21 799,37 € TTC portant à 153 157,70 € HT soit 183 176,61 € TTC le nouveau montant total des marchés.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER